

COORDONNÉES DESTINATAIRE

AGENCE DEUX SEVRES

358 route d'aiffres 79000 NIORT Tel: 0549173333

Fax:

OPH DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE 2, AVENUE DE VARSOVIE - CS 10555 17023 LA ROCHELLE CEDEX 01

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence: 002D6010107 A communiquer pour toute correspondance Réalisé le : 05/12/2020 Reférence mandataire : 010310

DÉSIGNATION DU BIEN

Maison de type T4 référencé 10310 10 RUE DE LA GARONNE -BEAUR.-LAFOND-PRIEUR 17000 LA ROCHELLE

PROPRIÉTAIRE

OPH DE L'AGGLOMERATION DE LA **ROCHELLE** 2. AVENUE DE VARSOVIE - CS 10555 17023 LA ROCHELLE CEDEX 01

Diagnostics











































SYNTHESE

Note de synthèse



DPE

Consommation: 261,3 kWhep/m².an, Emissions GES: 61,14 kgéqCO2/m².an

Energie : E GES : F



COORDONNÉES DESTINATAIRE

AGENCE DEUX SEVRES

358 route d'aiffres 79000 NIORT Tel : 0549173333

Fax:

OPH DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE 2, AVENUE DE VARSOVIE - CS 10555 17023 LA ROCHELLE CEDEX 01

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence : 002D6010107 A communiquer pour toute correspondance Réalisé le : 05/12/2020 Reférence mandataire : 010310

DÉSIGNATION DU BIEN

Maison de type T4 référencé 10310 10 RUE DE LA GARONNE -BEAUR.-LAFOND-PRIEUR 17000 LA ROCHELLE

PROPRIÉTAIRE

OPH DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE 2, AVENUE DE VARSOVIE - CS 10555 17023 LA ROCHELLE CEDEX 01

Diagnostics































SYNTHESE

Note de synthèse



DPE

Consommation: 261,3 kWhep/m².an, Emissions GES: 61,14 kgéqCO2/m².an

Energie : E GES : F



Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal d'habitation : Consommations estimées (consommation conventionnelle) 6 A

FICHE SIGNALETIQUE DU DPE

Réf mandataire :

 Numero ADEME :
 2017L1003111A
 Logiciel :
 Atlante Xpert V2.0 validé ADEME le 24/04/2013

 Type batiment :
 Maison individuelle
 Technicien :
 DUCHE Sébastien

 Valable jusqu'au:
 04/12/2030
 Date de rapport :
 05/12/2020
 Signature :

 Construction :
 < 1948</th>
 Surface habitable
 73 m²

Numero de lot : 2001

Adresse: 10 RUE DE LA GARONNE - BEAUR.-LAFOND-PRIEUR 17000 LA ROCHELLE

Désignation :Maison de type T4 référencé 10310

PROPRIETAIRE PROPRIETAIRE DES INSTALLATIONS COMMUNES

Nom: OPH DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE Nom:

Adresse: 2, AVENUE DE VARSOVIE - CS 10555 17023 LA ROCHE Adresse:

CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

obtenu par la methode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale Détail par énergie et par usage en kWhef	Consommation en énergie primaire Détail par usage en kWhep	Frais annuels d'énergie en € TTC
Chauffage	16944,2 kWhef de Gaz	16944,2	991,18
Eau chaude sanitaire	2130,68 kWhef de Gaz	2130,68	124,64
Refroidissement	0	0	0
Consommation d'énergie pour les usages recensés	19074,87 kWhef de gaz	19074,87	1115,82 + Abonnement : 234,01

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

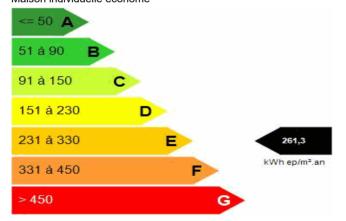
Consommations énergétiques (en énergie primaire)
Pour les usages recensés

 $Consommation \ Conventionnel: 261, 3 \ kWhep/m^2. an$

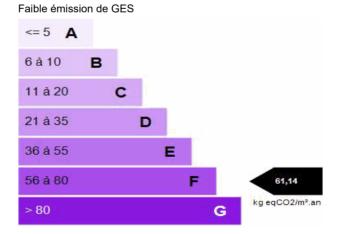
Emissions de gaz à effet de serre (GES) (en énergie primaire) Pour les usages recensés

Estimation des émissions : 61,14 kgéqCO2/m².an

Sur la base d'estimations au logement Maison individuelle économe



Maison individuelle énergivore



Forte émission de GES







DESCRIPTIF DU LOGEMENT ET DE SES EQUIPEMENTS

	Enveloppe
Mur n°1	Murs en pierre de taille et moellons (granit, gneiss, porphyres, pierres calcaires, grès, meulières, schistes, pierres volcaniques) constitués d'un seul matériau / inconnu - Non isolé
Mur n°2	Mur en brique creuses - Etat d'isolation inconnu
Plancher bas n°1	Plancher bois sur solive bois - Non isolé
Plancher bas n°2	Inconnu - Etat d'isolation inconnu
Plancher haut n°1	- Plafond avec ou sans remplissage - Isolé: Ouate de cellulose 15 cm - ITI, Ouate de cellulose 5 cm - ITI, Ouate de cellulose 15 cm - ITI, RIsolant total = 7,77 - Type de combles : Perdus
Plancher haut n°2	- Combles aménagés sous rampants - Isolé: Laine de verre 10 cm - ITI, RIsolant total = 2,9 - Type de combles : Rampant lourd
Paroi vitrée n°9	Fenêtres battantes - Simple vitrage vertical - PVC - Volet battant PVC
Paroi vitrée n°1	Fenêtres battantes - Simple vitrage vertical - PVC - Volet battant PVC
Paroi vitrée n°3	Fenêtres battantes - Simple vitrage vertical - PVC - Volet battant PVC
Paroi vitrée n°4	Fenêtres battantes - Simple vitrage vertical - PVC - Volet battant PVC
Paroi vitrée n°7	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - PVC - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°8	Porte fenêtres battantes avec sous bassement - Double vitrage vertical - PVC - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°5	Fenêtres battantes - Simple vitrage vertical - PVC
Paroi vitrée n°10	Fenêtres battantes - Simple vitrage vertical - Bois
Paroi vitrée n°2	Fenêtres battantes - Simple vitrage vertical - PVC - Volet battant PVC
Paroi vitrée n°6	Fenêtres battantes - Simple vitrage vertical - Bois
Porte n°1	Porte PVC avec moins de 30% de vitrage simple
Porte n°2	Porte opaque pleine bois
	Système
Ventilation	Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses
Installation n°1	Installation de chauffage sans solaire - Maison individuelle avec chauffage individuel - Générateur n °1 - Gaz - Chaudière gaz - Radiateur à eau chaude sans robinet thermostatique - Régulation sur générateur - Réseau individuelle eau chaude haute température - année d'installation : 2015 - pas de veilleuse
ECS n°1	Sans ECS solaire - Gaz - Chaudière Gaz - 3 litres

DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWhep/m².an (Energie économisée grace au système ENR)

Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant









Pourquoi un diagnostic ?

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Cette consommation est dite conventionnelle car calculée sur des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standards), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaitre des divergences importantes entre les d'énergie que factures vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standards

Conditions standards

Les conditions standards portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacances du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité d'ensoleillement). Ces conditions standards servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaique utilisée dans la partie privative du lot.

Energie finale ou énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utiliser en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'éléctroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure.







CONSEILS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'ENERGIE

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

AC FNVIRONNEMENT

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- * Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- * Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- * Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- * Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur

Eau chaude sanitaire

- * Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- * Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- * Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- * Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettovez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- * Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.
- Si votre logement fonctionne avec une VMC:
- * Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- * Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- * Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez consommation pour des lampes hasse (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes beaucoup qui consomment trop d'énergie, comme les à incandescence ou les lampes lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes **luminaires** et les (abat-iour. vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel:

* Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...):

* Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).







RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION ENERGETIQUE DU BIEN ET DE SES EQUIPEMENTS

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les coûts, économies et temps de retour proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts additionnels éventuels (travaux de finition,...) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc). La TVA est comptée au taux réduit en vigueur.

Préconisations d'am	éliorations et conséqu	ences économiques		
Mesure d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle Kwh/m²	Effort investissement	Economies	Rapidité de retour sur investissement
Envisager l'installation d'une chaudière à condensation. Crédit d'impôt : cf loi de finance de 'année en cours Envisager l'installation d'une VMC hygro B. Crédit d'impôt : cf loi de finance de 'année en cours	225,28 Kwh/m² 245,36 Kwh/m²	€€€	**	•

Légende

Economies:



Effort d'investissement



Moins de 200 € TTC Entre 200 € et 1000 € TTC Entre 1000 € et 5000 € TTC Plus de 5000 € TTC

Rapidité du retour sur investissement



Moins de 5 ans Entre 5 et 10 ans Entre 10 et 15 ans Plus de 15 ans

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste eie.asp

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

COMMENTAIRES

Commentaire n°1

DPE réalisé en méthode 3CL (calculs conventionnels), en effet le logement ayant été rénové, les calculs ont été effectués en tenant compte des caractéristiques techniques des matériaux.

Le diagnostic de performance énergétique n'apporte aucune garantie sur le bon fonctionnement, performance et entretien des équipements (chaudière, chauffe-eau, ventilations...). Aussi, ce diagnostic se limite aux éléments visibles et accessibles et n'apporte aucune garantie de mise en œuvre (isolants, construction...).







CERTIFICATION / ASSURANCE

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par GINGER CATED – ZAC La Clef St Pierre - 12 avenue Gay Lussac - 78990 Elancourt

Certification n°: 1826 Délivré le 15/02/2018

N° du contrat d'assurance : HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 17/03/2020 au 31/12/2020)





FICHE TECHNIQUE

	Généralités	
Bien		17 - Charente Maritime
Dieil	Departement Altitude	17 - Charente Mantime
	Zone thermique	Zone2
	Type de batiment	Maison individuelle
	Année de construction	1948
	Surface habitable	73,00 m²
	Nombre de niveau(x)	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,8m
	Nombre de logement	1
	Inertie du lot	Moyenne
	Etanchéité du lot	Menuiserie avec joints
	Enveloppe	
Mur n°1	Surface	70,94 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m²K)	2
	Materiau	Murs en pierre de taille et moellons (granit, gneiss, porphyres, pierres calcaires, grès, meulières, schistes, pierres volcaniques) constitués d'un seul matériau / inconnu
	Etat d'isolation	Non isolé
	Type isolation	Non isolé
Mur n°2	Surface	31,75 m²
	Mitoyenneté	Local non chauffé
	b (Coefficient de réduction)	0,95
	U (W/m²K)	2,5
	Materiau	Mur en brique creuses
	Etat d'isolation	Inconnu
	Type isolation	Etat d'isolation inconnu
Plancher bas n°1	Surface	15,00 m²
rianoner bas ir i	Mitoyenneté	Local non chauffé
	b (Coefficient de réduction)	0,95
	U (W/m²K)	1,6
	Materiau	Plancher bois sur solive bois
	Etat d'isolation	Non isolé
Plancher bas n°2	Surface	31,00 m²
	Mitoyenneté	Terre plein
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m²K)	0,37
	Materiau	Inconnu
	Etat d'isolation	Inconnu
	Type isolation	isolation inconnue
Plancher haut n°1	Surface	31,00 m²
	Mitoyenneté	Local non chauffé
	b (Coefficient de réduction)	0,95
	U (W/m²K)	0,12







		l l
Plancher haut n°1	Materiau	Plafond avec ou sans remplissage
	Etat d'isolation	Isolation thermique intérieure
	Type isolation	Isolé: Ouate de cellulose 15 cm - ITI, Ouate de cellulose 5 cm - ITI, Ouate de cellulose 15 cm - ITI, RIsolant total = 7,77
Plancher haut n°2	Surface	18,00 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m²K)	0,3
	Materiau	Combles aménagés sous rampants
	Etat d'isolation	Isolation thermique intérieure
	Type isolation	Isolé: Laine de verre 10 cm - ITI, RIsolant total = 2,9
Paroi vitrée n°9	Surface	2,30 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	En tunnel
	Type de vitrage	Simple vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	0
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	5,8
	Uw_baie (W/m².K)	4,4
	Type de fermeture	Volet battant PVC
	Ujn_baie (W/m².K)	3,4
	U_baie (W/m².K)	3,4
Paroi vitrée n°1	Surface	2,30 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	En tunnel
	Type de vitrage	Simple vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	0
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	5,8
	Uw_baie (W/m².K)	4,4
	Type de fermeture	Volet battant PVC
	Ujn_baie (W/m².K)	3,4
	U_baie (W/m².K)	3,4





Référence: 002D6010107 10 RUE DE LA GARONNE -BEAUR.-LAFOND-PRIEUR 17000 LA ROCHELLE



Paroi vitrée n°3	Surface	2,30 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	En tunnel
	Type de vitrage	Simple vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	0
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	5,8
	Uw_baie (W/m².K)	4,4
	Type de fermeture	Volet battant PVC
	Ujn_baie (W/m².K)	3,4
	U_baie (W/m².K)	3,4
Paroi vitrée n°4	Surface	2,30 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	En tunnel
	Type de vitrage	Simple vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	0
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	5,8
	Uw baie (W/m².K)	4,4
	_ , , , ,	
	Type de fermeture	Volet battant PVC
	Ujn_baie (W/m².K)	3,4
D	U_baie (W/m².K)	3,4
Paroi vitrée n°7	Surface	1,49 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC







		17000 LA ROCHELLE DPE		
Paroi vitrée n°7	Etanchéité	Oui		
	Ug_baie (W/m².K)	2,7		
	Uw_baie (W/m².K)	2,6		
	U_baie (W/m².K)	2,6		
Paroi vitrée n°8	Surface	1,41 m²		
	Mitoyenneté	Extérieur		
	b (Coefficient de réduction)	1		
	Double fenêtre	Non		
	Type de baie	Porte fenêtres battantes avec sous bassement		
	Orientation baie	Sud		
	Inclinaison	Vertical		
	Positionnement	Au nu intérieur		
	Type de vitrage	Double vitrage vertical		
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16		
	Gaz de remplissage	Air sec		
	Menuiserie	PVC		
	Etanchéité	Oui		
	Ug_baie (W/m².K)	2,7		
	Uw_baie (W/m².K)	2,6		
	U_baie (W/m².K)	2,6		
Paroi vitrée n°5	Surface	,30 m²		
	Mitoyenneté	Extérieur		
	b (Coefficient de réduction)	1		
	Double fenêtre	Non		
	Type de baie	Fenêtres battantes		
	Orientation baie	Ouest		
	Inclinaison	Vertical		
	Positionnement	En tunnel		
	Type de vitrage	Simple vitrage vertical		
	Epaisseur de lame d'air (mm)	0		
	Gaz de remplissage	Air sec		
	Menuiserie	PVC		
	Etanchéité	Oui		
	Ug_baie (W/m².K)	5,8		
	Uw_baie (W/m².K)	4,4		
	U_baie (W/m².K)	4,4		
Paroi vitrée n°10	Surface	1,62 m²		
T di di vidi de li To	Mitoyenneté	Extérieur		
	b (Coefficient de réduction)	1		
	Double fenêtre	Non		
	Type de baie	Fenêtres battantes		
	Orientation baie	Sud		
	Inclinaison	Vertical		
	Positionnement	vertical Au nu intérieur		
	Type de vitrage	Simple vitrage vertical		
	Epaisseur de lame d'air (mm)	0 Air aga		
	Gaz de remplissage	Air sec		
	Menuiserie	Bois		





Référence: 002D6010107 10 RUE DE LA GARONNE -BEAUR.-LAFOND-PRIEUR 17000 LA ROCHELLE



Paroi vitrée n°10	Etanchéité	Non
	Ug_baie (W/m².K)	5,8
	Uw_baie (W/m².K)	4,7
	U_baie (W/m².K)	4,7
Paroi vitrée n°2	Surface	2,30 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	En tunnel
	Type de vitrage	Simple vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	0
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	5,8
	Uw_baie (W/m².K)	4,4
	Type de fermeture	Volet battant PVC
	Ujn_baie (W/m².K)	3,4
	U_baie (W/m².K)	3,4
Paroi vitrée n°6	Surface	,21 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Sud
	Inclinaison	Pente
	Positionnement	Au nu extérieur
	Type de vitrage	Simple vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	0
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	
		Bois
	Etanchéité	Non
	Ug_baie (W/m².K)	5,8
	Uw_baie (W/m².K)	4,7
D / 04	U_baie (W/m².K)	4,7
Porte n°1	Surface	2,34 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m²K)	4
	Materiau	Porte PVC avec moins de 30% de vitrage simple
	Positionnement	En tunnel
	Largeur du dormant (cm)	9 cm
	Etanchéité	Oui
Porte n°2	Surface	1,85 m²
	Mitoyenneté	Local non chauffé





Référence: 002D6010107 10 RUE DE LA GARONNE -BEAUR.-LAFOND-PRIEUR 17000 LA ROCHELLE



Porte n°2	b (Coefficient de réduction)	0,95
	U (W/m²K)	3,5
	Materiau	Porte opaque pleine bois
	Positionnement	Au nu intérieur
	Largeur du dormant (cm)	9 cm
	Etanchéité	Non
Local non chauffé n°1	Type local non chauffé	Sous sols (maison individuelle)
	Surface des parois sur local non	15m²
	chauffé donnant sur l'extérieur ou	
	un autre espace non chauffé (m²) Isolation de la paroi du local non	Non
	chauffé donnant sur l'extérieur ou	
	un autre local non chauffé	452
	Surface des parois sur local non chauffé donnant sur des locaux	15m²
	chauffés (m²)	
	Isolation de la paroi du local non	Oui
	chauffé donnant sur des locaux chauffés	
Local non chauffé n°2	Type local non chauffé	Combles fortement ventilées (maison individuelle)
	Surface des parois sur local non	49m²
	chauffé donnant sur l'extérieur ou	
	un autre espace non chauffé (m²) Isolation de la paroi du local non	Non
	chauffé donnant sur l'extérieur ou	Non
	un autre local non chauffé	
	Surface des parois sur local non	40m²
	chauffé donnant sur des locaux chauffés (m²)	
	Isolation de la paroi du local non	Oui
	chauffé donnant sur des locaux	
Ponts thermiques	chauffés Coefficient Paroi vitrée n°1 / Mur n	0,19
	°1	-,
	Linéique Paroi vitrée n°1	6,14 m
	Coefficient Paroi vitrée n°2 / Mur n	0,19
	°1 Linéique Paroi vitrée n°2	6,14 m
	Coefficient Paroi vitrée n°3 / Mur n	0,19
	°1	
	Linéique Paroi vitrée n°3	6,14 m
	Coefficient Paroi vitrée n°4 / Mur n	0,19
	Linéique Paroi vitrée n°4	6,14 m
	Coefficient Paroi vitrée n°5 / Mur n	0,19
	°1	
	Linéique Paroi vitrée n°5	2,6 m
	Coefficient Paroi vitrée n°7 / Mur n °1	0,25
	°1 Linéique Paroi vitrée n°7	5,2 m
	Coefficient Paroi vitrée n°8 / Mur n	0,25
	°1	
	Linéique Paroi vitrée n°8	5,2 m
	Coefficient Paroi vitrée n°9 / Mur n °1	0,19
	°1 Linéique Paroi vitrée n°9	6,14 m
	,	,









		'
Ponts thermiques	Coefficient Paroi vitrée n°10 / Mur n	0,25
	Linéique Paroi vitrée n°10	5,34 m
	Coefficient Porte n°1 / Mur n°1	0,19
	Linéique Porte n°1	7 m
	Coefficient Porte n°2 / Mur n°2	0,25
	Linéique Porte n°2	6,06 m
	Coefficient Plancher bas n°1 / Mur n°1	0,39
	Linéique Plancher bas n°1	16 m
	Coefficient Plancher bas n°1 / Mur n°2	0,39
	Linéique Plancher bas n°1	6 m
	Système	
Ventilation	Type de ventilation	Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses
Installation n°1	Type d'installation	Installation de chauffage sans solaire - année d'installation : 1948
	Type de chauffage	Générateur n°1 - 2015 - Central
	Energie	Gaz
	Type de générateur principal	Chaudière gaz
	Type de régulation	pièce par pièce
	Régulation sur générateur	Oui
	Puissance du générateur	23
	Veilleuse	Non
Emetteur n°1	Type d'émetteur	Radiateur à eau chaude sans robinet thermostatique
	Surface habitable traitée par chaque équipement	62 m²
	Année d'installation des émetteurs	1980
ECS n°1	Type d'installation	Sans ECS solaire
	Energie	Gaz
	Type équipement	Chaudière Gaz
	Position de la production	En volume chauffé
	Isolation du réseau	réseau isolé
	Volume de stockage	3 litres
	Veilleuse	Non
	Alimentation	Heure pleine





éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées Explication personnalisées consommations réelles :

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la fammille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuées. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions cliumatiques moyennes du lieu. Aussi, le tableau des tarifs des énergies date du 15 août 2015.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- En présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérées chauffée en permanence pendant la période de chauffe.
- Les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant 10 novembre 2012 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE Texte 9 sur 101.. laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit de températures à 16°C pendant la nuit de 22 heures à 6 heures.
- Aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C.
- Le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Cas caractéristiques de calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements de chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

		Bâtiment à usage principale d'habitation					
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle chauff produce sans i		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage	chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels		Appartement avec système collectif de chauffage ou de	Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	production d'ECS sans comptage individuel	
Calcul conventionnel		Х	A partir du DPE à		Х		
Utilisation des factures	Х		l'immeuble	X		Х	Х

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique ou www.ademe.fr





ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance 01/03



Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 - La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIAL TY SE, Société européenne au capital de 121 600 000 EUR dont le siège est à Roderbruchstraße 28, 30655 Hannover. - Alemagne - Registra de commerce de Hannover sous le numére HRB 211924, Entreprise soomise au contrôle de Bundesanstalt für Franzdénistéistangsauliséhi (BaFin), Gaurhendorfer Str. 108, 53117 Bonn, opérant en France en vertu de la Libre Prestation de Services, attestors que la société suivant.

VENTURA 64 RUE CLEMENT ADER 42153 RIORGES - FRANCE

est titulaire auprès de notre Compagnie, du contrat n° 7620471-30015, ayant pour objet de garantir cette société contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et résultant de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités de :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
- Dossier Technique Amianie (DTA) et Dossier Amianie Parties Privatives (DAPP);

 Tous repérages des mahériaus et produits contenant de l'amianie (Code de la santé publique et Code du travail),
 y compris avent travaux ou démolition;

 Recherche d'amiante dians fair;

 Recherche d'amiante dians fair;

 Caractérisation des enrobés biturnineux; recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycytiques (H. Assistance à la mainties d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante;

 Etat du bâtiment relatif à la présence de termites;

- Diagnostic légionnelle ; Etat parasitaire ;

- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) ;

 Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) ;

 Constat de risque d'exposition au plomb (CREP);

 Recherche de plomb avant travauxidémoillion ;

 Diagnostic pomb et/ou recherche de plomb après travaux ;

 Diagnostic plomb et/ou recherche de plomb après travaux ;

 Diagnostic plomb et/ou recherche de plomb après travaux ;

 Diagnostic des déchets issus de la démoillion/réhabilitation des bâtiments et Diagnostic « ressources » ;

 Carottage de virrises et dréseux routiers ;

 Diagnostic déctrique séléteravait ;

 Information sur la préseuro de fun risque de mérule ;

 Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (bi "Carrest") ;

 Etat des lisux (en propre ou en sout-stratance) ;

 Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du réglement de copropriété ;

 Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du réglement de copropriété ;

 Rhabitation) ;
- Etat de l'installation intérieure d'électricité ;

Assurance 03/03



Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après

RESPO	ONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MON	ITANT DES GARANTIES
	iommages Confondus (dommages corporels, ages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont			
	Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
	Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
•	Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assuranc
•	Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assuranc
	Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
	ONSABILITÉ CIVILE APRES PRESTATIONS/ ONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
	ommages Confondus (dommages corporels, ages matériels, dommages immatériels	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assuranc
Dont			
	Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assuranc
•			

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 17/03/2020 au 31/12/2020, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ele ceréfére.



AC Environnement - 64 rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES - Fax : 0825800954

Assurée par HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020)

Assurance 02/03



- Etat de l'installation intérieure de gaz ;
 Réglementation hermique ;
 Réglementation hermique ;
 Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERNMT ou ESRIS) ;
 Certificat de décence Loi SRU ;
 Mesure du Ralout dans les bibiliments ;
 Sécurité piscine ;
 Sécurité piscine ;
 Sécurité piscine ;
 Relevé de côté et plan de l'existant en copropriété ;
 Diagnosée, débarotion de planse et croque en phase avant-projet sommaire (APS) ;
 Qualité de l'air intérieur (ERP, milleu industriel, milleu non industriel) ;
 Expertise audimonible ;
 Diagnosée désire de l'air de l'existant en colon propriété ;
 Diagnosée désire de l'air de l'existant en copropriété ;
 Diagnosée désire de l'air de l'existant en copropriété ;
 Diagnosée désire de l'air de l'existant en copropriété ;
 Prétévement d'air et diagnostic on zone radioactive ;
 Billi (plan 3) puec hébregment des domnées ;
 Pollution des sols ;
 Analyse de lous ces diagnossics sot en direct sot sous traitée ;

- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traitée
- Analysis de tous cas diagnosses soit en direct soit sous traines;
 Formation aux risques professionnels liés à l'aminate via une structure du groupe (ASE);
 Emission d'attestation CEE (Certificat d'Economie d'Energie);
 Prélèvement et analyse de la teneur en plomb dans l'eau;

- Prisevement et analyse de la teneur en plomb dans l'eau ;
 Recherche des cansalazions en priporte dans las biditiments ;
 Carificat de conformité des travaus de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositions dispositis focible et dejuvisients) ;
 Contrôte des instalations d'assainissement collectif et non collectif ;
 Contrôte des instalations d'assainissement collectif et non collectif ;
 Contrôte de la conformité de an evenyens de chuditiges utilisant de la biomasse, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Valide de l'Arve ;
 Tests d'étanchité à l'air suivant le référentiel Qualibat ;
 Diagnostic d'accessibilité handicapée ;
 Pous de locytheme stréde de la mise en cauvre du Plan de l'exposition de l'accessibilité handicapée ;

- Pose de bouchons sur des robinets de commande de gaz en attente de branchements d'appareils de cuisson

Attestation sur l'honneur



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

oussigné M. Devis MORA, gérant de la SAS AC ENVIRONNEMENT (siret 441 355 914 00298), déclare sur thonneur être en situation ullère au regard des dispositions de l'article (1271-6 du Code de la construction et de thabitation, que ma société dispose d'une ninistation et de moyers appropriés et que l'insemble de une sus salariés présentent les garantées de compétence pour établir les uments prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du 1 de l'article L.271-4, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1354-6 et. L. 1334-6 du Code de la sanéé publique;
 L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenanc de l'animate prévu à l'article L. 1354-13 du
 Code de la sanéé publique;
 L'état résid à la présence de termites dans le bătiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de los construction et de l'habitation;
 L'état résid à la présence de termites dans le bătiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitation;
 Létad resid l'installation ininétieure de les gar prévu à l'article L. 134-6 du Code de la construction et de l'habitation;
 Let dispressit de performance élempétique prévu à l'article L. 134-6 du Code de la construction et de l'habitation;
 Let de l'installation intérieure d'élexticité prévu la Tarticle. L. 134-6 du Code de la construction et de l'habitation;

Je declare que la SAS AC ENVIRONNEMENT est souscriptrice d'une assurance responsabilité civile professionnelle n°76208 souscirit auprès de la compagnie d'assurance HOI permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma respor rasson de mes interventions, selon des dispositions de l'arciule R271-2.

Je declare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon importabilité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou soi mandataire qui l'ait appel à moi, ni avec une entreprise pouvent redisser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pou lesquels il resi démande d'établir l'une des documents mentionnés chécules.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur si Fait à Riorges le 02 Janvier 2020







ANNEXE: DOCUMENTS

GINGER CATED – ZAC La Clef St Pierre - 12 avenue





